

PROCÈS-VERBAL de la **quarante-sixième séance spéciale** du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale tenue le **27 mai 2021, à 17 h**, par voie de visioconférence.

PRÉSIDENTE Madame Monique Carrière
VICE-PRÉSIDENT Monsieur Normand Julien, vice-président
SECRÉTAIRE Monsieur Michel Delamarre
assisté de madame Linda Vien

PRÉSENCES Monsieur Rénaud Bergeron
Monsieur Louis Boisvert
Madame Joan Chandonnet
Madame Sylvie Dillard
Monsieur Stéphane Garneau
Monsieur Jean-Pascal Gauthier
Monsieur Normand Julien
Monsieur Simon Lemay
Monsieur Jean-Denis Paquet
Madame Line Plamondon
Monsieur Serge Savaria

ABSENCE MOTIVÉE Madame Violaine Couture

INVITÉS *Madame Annie Caron, directrice des affaires juridiques et institutionnelles*
Monsieur Stéphane Bussièrès, directeur des ressources financières
Monsieur Guy Thibodeau, président-directeur général adjoint

QUORUM

Après vérification du quorum et des autres formalités d'usage, le président déclare la séance ouverte à 17 h 5.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2. ADOPTION DU BUDGET 2021-2022

M. Stéphane Bussièrès, directeur des ressources financières, est invité à présenter le dossier à l'égard du budget 2021-2022.

Il indique que le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « MSSS ») a transmis à l'établissement, le 7 mai dernier, le montant de l'enveloppe budgétaire initiale consentie pour l'exercice financier 2021-2022, soit un financement net s'élevant à 1 150 265 337 \$.

Il poursuit en expliquant certains paramètres budgétaires du MSSS relatifs aux différentes indexations inscrites au budget, dont celles liées aux échelons salariaux seulement; les indexations n'étant pas appliquées aux échelles salariales, compte tenu des négociations syndicales en cours.

Par ailleurs, les mesures d'optimisation annoncées en mai représentent, pour l'établissement, un montant de 5,8 millions \$, dont 800 000 \$ sont déjà absorbés. La méthode de répartition utilisée par le MSSS est basée sur l'augmentation des dépenses dans quatre volets depuis la fusion : ressources humaines, santé physique, technologies de la santé, et télétravail. Il revient au CIUSSS de la Capitale-Nationale de déterminer sa répartition des montants parmi ces volets.

Il est également précisé que le budget présenté n'inclut pas de dépenses liées à la pandémie de COVID-19, comme demandé par le MSSS.

M. Bussièrès aborde ensuite le déficit prévu de 7,7 millions \$ au budget d'exploitation (dont 6 millions \$ sont récurrents), mentionnant que ce montant pourra être débité du solde de fonds du fonds d'exploitation. Il ajoute à ce sujet que la lettre de déclaration du CIUSSS de la Capitale-Nationale à être transmise au MSSS mentionne que, dans la prochaine année, des mesures d'optimisation seront mises en place pour venir diminuer le déficit. Il explique par ailleurs que, n'eût été les mesures d'optimisation qui s'ajoutent au déficit prévu, le budget serait presque en équilibre, avec un déficit de 2,7 millions \$. La balance servira pour des projets non récurrents à mettre en place dans l'année.

M. Bussièrès termine avec des explications des six risques financiers que la Direction des ressources financières propose de suivre en 2021-2022, précisant que l'établissement doit composer avec une situation exceptionnelle de risques.

Le directeur des ressources financières conclut ses explications en précisant que le budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2021-2022 repose sur une projection réaliste des revenus et des dépenses du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Cependant, le budget pourrait évoluer pendant l'année, selon les annonces faites par le MSSS.

Le président du comité de vérification, M. Normand Julien, précise que ledit comité a étudié la proposition budgétaire 2021-2022 et constate que l'établissement est en situation enviable en comparaison avec d'autres régions. Il note la situation liée aux comptes à recevoir qui constitue un nouveau risque, disant espérer que le MSSS n'impute pas aux établissements les dépenses liées à la COVID-19. Il conclut en mentionnant que le comité de vérification recommande l'adoption du budget.

Questions

Un membre souhaite savoir si les six grands risques énumérés sont déjà comptabilisés dans le budget. Il demande également à combien sont estimées les sommes attendues du MSSS en lien avec les nouveaux programmes à être confirmés.

Une autre question est soulevée à l'égard de la récupération possible par le MSSS du solde de fonds de l'établissement.

Réponses

À la question en regard des risques, le directeur des ressources financières, M. Stéphane Bussièrès, explique que ceux-ci ne sont pas comptabilisés, à l'exception du risque des coûts supplémentaires en lien avec les classifications moyennes des usagers en RI-RTF et les augmentations de places requises, où 2,8 M\$ ont déjà été imputés au budget. M. Julien ajoute que si tous les risques se matérialisaient à la hauteur maximum, le solde de fonds serait alors épuisé.

Concernant la seconde question, M. Bussièrès explique que bien que le montant soit difficile à prédire, le CIUSSS de la Capitale-Nationale pourrait s'attendre à obtenir un financement d'environ 50 à 70 millions \$. Les lettres ministérielles étant reçues à l'automne, l'établissement peut espérer en bénéficier pleinement l'an prochain.

Enfin, en réponse à la dernière question, le directeur des ressources financières mentionne que le risque que le MSSS récupère le solde de fonds est minime. Le président-directeur général, M. Michel Delamarre, ajoute que le risque demeure, selon certaines circonstances, mais que les dernières demandes d'utilisation du solde de fonds de l'établissement ont été autorisées.

RÉSOLUTION CA - CIUSSS - 2021-05[xx]-27

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

CONSIDÉRANT que l'établissement prévoit un budget en déficit de 7 695 514 \$;

CONSIDÉRANT que ce déficit est principalement composé d'un montant relatif à des dépenses non récurrentes et aux mesures d'optimisation des dépenses du gouvernement qui n'ont pas été identifiées et mises en place en date de la présentation du présent budget; celles-ci seront déterminées en cours d'année. En conséquence, il n'est pas pertinent à ce moment-ci de déposer un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Dans le cas échéant, le déficit sera compensé par le solde de fonds du fonds d'exploitation ;

CONSIDÉRANT qu'un déficit de 2 300 000 \$ est également prévu au fonds d'immobilisations, et ce dernier est compensé en totalité par le solde de fonds du fonds d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification à sa réunion du 26 mai 2021.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER le budget 2021-2022 tel que présenté.

LEVÉE DE LA SEANCE

La séance est levée à 17 h 30.

La présidente du conseil d'administration,

Le secrétaire du conseil d'administration,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Monique Carrière

Michel Delamarre

Date : 15 juin 2021